

# Émile et quinze mis en examen

**AFFAIRE OPT.** Pendant cinq jours, le tribunal correctionnel va disséquer le système de "guichet ouvert" mis en place à l'Office des postes et télécommunications par Émile Vernaudon, alors qu'il était ministre, avec Alphonse Teriierooiterai, ancien président du conseil d'administration de l'Office. L'enjeu de ce procès est considérable pour le shérif. Il encourt jusqu'à dix ans d'emprisonnement, une amende de plus de 17 millions de Fcfp et aussi cinq ans d'inéligibilité. S'il est condamné à une peine d'emprisonnement supérieure à un an, le tribunal correctionnel pourra décider de décerner un mandat de dépôt à son encontre.

## • Qui comparait cette semaine ?

Presque trois ans après le début de l'affaire Office des Postes et Télécommunications (OPT), les 16 personnes qui ont été mises en examen dans ce dossier vont devoir s'expliquer à partir de ce matin pendant cinq jours devant le tribunal correctionnel. Il s'agit d'Émile Vernaudon, ministre des Postes de juin à novembre 2004 puis de mars 2005 à avril 2006, de l'ancien président du conseil d'administration de l'OPT Alphonse Teriierooiterai, de Natacha Taurua, d'Yves Conroy, d'Alain Michon, de Loïc Brigato, de Patrick Appriou, d'Aldo Sangue, de Patrick Bordet, de Nils Vernaudon, de Heifara Izal, de Jean-Paul Pistolet, de Georges Puchon, d'Yvon Bardes, de Hiro Tefaare et de Gilles Tefaatau (lire ci-contre).

L'OPT a pris en charge des repas et des nuitées d'hôtel pour des montants de 10,3 millions en 2005 et 3,8 millions en 2006. L'OPT a aussi pris en charge du vin et du champagne. Officiellement, il s'agissait de "reconstituer le stock de la présidence du conseil d'administration". Le problème, c'est que l'OPT ne dispose pas de cave ou de stock de boissons avait souligné le parquet dans son réquisitoire et que cet alcool était emmené chez Émile Vernaudon.

Les proches du shérif ont largement bénéficié des largesses effectuées grâce à la trésorerie de l'OPT. Cinq de ses proches (Loïc Brigato, Karl Boosie, Yves Conroy, Nils Vernaudon et Patrick Bordet) ont ainsi bénéficié d'un contrat de prestations de services "sans justification des prestations rendues et sans intérêt direct avec l'objectif social de l'office" (lire ci-contre).

De même Émile Vernaudon et certains de ses collaborateurs au ministère des Postes et membres de son parti politique ont eu à disposition huit voitures de l'OPT et un scooter ainsi que des cartes de carburants utilisées pour des véhicules n'appartenant pas à l'OPT. La consommation illicite de carburant a été estimée par la justice à 1,3 million de Fcfp en 2005 et 884 246 Fcfp. Pour que toutes les dépenses soient prises en charge, "des ordres de mission, des certificats administratifs et des écritures comptables comportant des libellés mensongers avaient été établis par les personnels des services administratifs de l'OPT, sur les instructions écrites d'Alphonse Teriierooiterai" a décrit José Thorel dans son réquisitoire.

## • Que risque le shérif ?

Pendant cinq jours, Émile Vernaudon devra s'expliquer sur la gabegie de l'OPT. Le shérif a été mis en examen dans ce dossier pour recel de détournement de fonds publics, complicité de détournement de fonds publics, complicité de faux et usage de faux,



ARCHIVES LNT

## L'ESSENTIEL

► Au total, seize personnalités vont devoir s'expliquer sur la gabegie à l'OPT. Parmi eux : Georges Puchon, Natacha Taurua, Patrick Bordet, Hiro Tefaare...

► Plus de 117 millions de Fcfp "sans lien avec les missions de l'Office" ont été réglés par l'OPT

► Au vu de l'importance du dossier, le tribunal correctionnel devrait rendre son délibéré quelques semaines après le procès

## • Que leur reproche-t-on ?

En février dernier, le procureur de la République José Thorel avait dénoncé dans son réquisitoire de renvoi un système de "guichet ouvert" qui a profité à Émile Vernaudon pour couvrir ses "dépenses personnelles" et aussi celles de ses "fidèles" et de son "aventure amoureuse" avec Natacha Taurua. Billets d'avion, restaurants, locations d'hélicoptères, contrats de prestations de service de complaisance, bouteilles de vin... Tout était réglé par

l'OPT. Plus de 117 millions de Fcfp "sans lien avec les missions de l'Office" selon la chambre territoriale des comptes ont ainsi été dépensés. Les frais de transport, frais de mission et frais de réception ont explosé en 2005. Ils ont augmenté respectivement de 227%, 397%, et 276% par rapport à 2004.

prise illégale d'intérêts et vol. Pour cela, il encourt jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende (17 899 500 Fcfp). Mais le jugement rendu pourrait aussi mettre en stand-by sa carrière politique. Le code pénal prévoit en effet une peine complémentaire pouvant atteindre cinq ans d'inéligibilité en matière de détournement de fonds publics.

Si le shérif était condamné en première instance, il pourra faire appel et donc profiter d'un répit -l'appel a une valeur suspensive. En revanche, s'il est condamné à une peine d'emprisonnement supérieure à un an, le tribunal correctionnel peut décider de décerner un mandat de dépôt. Mais, sur ce point, l'appel n'est pas suspensif. Il doit faire l'objet d'une autre procédure devant la cour d'appel. Au vu de l'importance du dossier, le tribunal correctionnel devrait mettre son jugement en délibéré dans quelques semaines.

MT

Dans le cadre de l'affaire OPT, Émile Vernaudon avait été placé le 6 décembre 2007 en détention provisoire à la maison d'arrêt de Nuutania. Fraîchement réélu maire, il était ressorti libre le 2 avril 2008.

## DÉCRYPTAGE

✓ C'est la CTC, une fois de plus, qui, en transmettant en octobre 2007 une partie des travaux de la juridiction financière débutés en janvier 2007 au procureur de la République, a permis l'ouverture de cette affaire

✓ Par ordonnance du 31 janvier 2008, le juge d'instruction restitue à l'OPT du matériel payé par l'office et qui avait été saisi dans les domiciles d'Émile Vernaudon : cave à vin, appareils photographiques, fauteuils, bureaux, chapiteau, ordinateur, imprimante.

✓ Dans le cadre de cette affaire Alphonse Teriierooiterai et Émile Vernaudon ont été placés en détention provisoire le 6 décembre. L'ancien PCA de l'OPT a été libéré le 13 février 2008. Le shérif est ressorti libre le 2 avril 2008. Quelques jours plus tôt, le 16 mars, il était réélu tavana de Mahina depuis sa cellule à Nuutania.

ARCHIVES LNT

## Une campagne électorale en toile fond

Le procès débute avec en toile de fond un air de campagne électorale dans la commune de Mahina. Même si pour l'heure rien de tel n'est encore officiel.

Le 22 septembre dernier, Joël Buillard et onze conseillers municipaux ont déposé leurs démissions. Ces démissions doivent maintenant être validées par le haut-commissaire. Celui-ci dispose d'un délai d'un mois pour valider ou non les démissions. Mais, il peut aussi décider d'attendre. S'il n'accepte pas les démissions dans ce délai, la démission est définitive un mois après un nouvel envoi des démissions constatées par lettre recommandée. Il y a alors un délai de trois mois maximum pour procéder aux élections et ainsi renouveler le conseil municipal et par la suite désigner un nouveau maire. Les élections auront donc lieu au plus tard avant la fin du mois de février.

Le 21 septembre dernier, le shérif bien décidé à récupérer son étoile a dévoilé ses partenaires : des Ai'a Api bien sûr mais aussi des membres de l'UPLD et du Tavini, mais qui n'ont pas reçu l'aval de leurs leaders. Ce jour-là, Émile Vernaudon a dévoilé les contours de son programme. "On va refaire comme avant", a-t-il résumé.

Le 22 mars 2008, Émile Vernaudon avait été réélu au poste de premier magistrat de la commune alors qu'il était en détention provisoire depuis le mois de décembre dans el cadre de l'affaire OPT.



L'ancien président du conseil administration de l'OPT de juin à novembre 2004, puis de mars 2005 à mai 2006 Alphonse Teriierooiterai a été placé en détention provisoire à Nuutania du 6 décembre 2007 au 13 février 2008.

# à la barre cette semaine

## ÉMILE VERNAUDON

**"Recel de détournement de fonds publics, complicité de détournement de fonds publics, complicité de faux et usage de faux, prise illégale d'intérêts, vol"**



ARCHIVES LNT

Émile Vernaudon a bénéficié de "mars 2005 à mai 2006, de la prise en charge financière par l'OPT, de dépenses excédant largement les avantages en nature qui lui revenaient statutairement en qualité de vice-président du conseil d'administration", a souligné le procureur de la République dans son réquisitoire en février dernier.

## ALPHONSE TERIIEROITERAI

**"Détournement de fonds publics par personne chargée d'une mission de service public, complicité de prises illégales d'intérêts, faux et usage de faux"**



ARCHIVES LNT

L'ensemble des dépenses effectuées par l'OPT au bénéfice d'Émile Vernaudon ont été possibles grâce aux "instructions directes d'Alphonse Teriierooiterai, écrites ou verbales, en sa qualité de président du conseil d'administration", a décrit le parquet.

## NATACHA TAURUA

**"Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public, recel de prise illégale d'intérêts"**



ARCHIVES LNT

Natacha Taurua a bénéficié de la prise en charge par l'OPT de "dépenses sans rapport avec les besoins de l'Office, telles que billets d'avion, frais de restaurant, nuitées dans des hôtels...", selon le procureur de la République.

## YVES CONROY

**"Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public, vol"**



ARCHIVES LNT

Yves Conroy a bénéficié du versement par l'OPT de la somme totale de 18,5 millions de Fcfp à titre d'honoraires de prestations de service. Mais cela ne correspondait "pas à un travail effectif et n'étaient d'aucune utilité pour l'OPT", mettait en avant le réquisitoire du procureur de la République.

## ALAIN MICHON

**"Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public, complicité par aide et assistance de détournements de fonds et biens publics par personne chargée d'une mission de service public"**



ARCHIVES LNT

Alain Michon, alors directeur de cabinet du ministre des Postes Émile Vernaudon, a bénéficié d'une voiture tirée du parc automobile de l'OPT, avec une carte de carburant qui a aussi été utilisée par des tiers à qui il la prêtait.

## LOÏC BRIGATO

**"Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"**



ARCHIVES LNT

Loïc Brigato a reçu plus de 5 millions de Fcfp de l'OPT "à titre d'honoraires de prestations de service dans le cadre d'un contrat de complaisance" de consultant.

## GEORGES PUCHON

**"Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"**



ARCHIVES LNT

Georges Puchon a été recruté par l'OPT "dans le cadre de contrats de complaisance". "Il percevait à ce titre une rémunération mensuelle de 1,3 million de Fcfp, d'un véhicule de fonction et d'un abonnement téléphonique", a décrit le procureur dans son réquisitoire.

## PATRICK BORDET

**"Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"**



ARCHIVES LNT

Patrick Bordet avait obtenu d'Émile Vernaudon d'être recruté par l'OPT pour une étude du patrimoine immobilier de l'OPT. Il a ainsi reçu près de 6 millions de Fcfp à titre d'honoraires et remboursements de frais de transport, d'hôtel et de restaurant. Lui-même a admis avoir "fourni un travail de faible consistance", souligne le procureur.

## HEIFARA IZAL

**"Recel de vol"**



ARCHIVES LNT

Lorsque les enquêteurs ont perquisitionné le domicile que Heifara Izal partageait avec son concubin, ils ont découvert du mobilier et matériels appartenant à l'OPT.

## GILLES TEFAATAU

**"Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"**



ARCHIVES LNT

Il a bénéficié de la prise en charge de billets d'avion et frais d'hôtel et de restaurants à l'occasion de déplacements dans les archipels sans pouvoir justifier "l'utilité de sa présence lors de ces missions" a mis en avant le parquet.

## HIRO TEFAARERE

**"Recel de détournement de fonds publics et de biens publics par personnes chargées de missions de service public"**



ARCHIVES LNT

Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public a reproché à Hiro Tefaarere notamment d'avoir bénéficié entre "mars 2005 et mai 2006, de la prise en charge par la trésorerie de l'OPT de dépenses à caractère personnel ou engagées pour les besoins de son activité politique".

## JEAN-PAUL PISTOLET

**"Complicité par aide et assistance du délit détournement de fonds publics et biens publics par personne chargée d'une mission de service public"**

"Jean-Paul Pistolet a reconnu avoir, en sa qualité de conseiller du président du conseil d'administration de l'OPT, établi, sur instructions d'Alphonse Teriierooiterai, les contrats de complaisance qui ont permis le versement d'honoraires ne correspondant pas à des prestations réelles à Nils Vernaudon, Patrick Bordet, Yves Conroy et Loïc Brigato", indiquait le procureur de la République dans son réquisitoire.

## PATRICK APPRIOU

**"Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"**

Employé au ministère des Postes, Patrick Appriou a reconnu avoir utilisé pour ses besoins privés et pour des déplacements du ministère deux scooters acquis par l'OPT et une carte carburant.

## YVON BARDES

**"Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"**

L'entreprise d'Yvon Bardes a été chargée pendant plusieurs années par le maire de Mahina de l'impression du bulletin municipal de la commune. Il a reconnu qu'au cours des années 2005 et 2006, son entreprise avait largement bénéficié des annonces publicitaires commanditées par l'OPT.

## ALDO SANGUE

**"Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"**

Aldo Sangue, employé au ministère des Postes, a utilisé une carte de carburant souscrite par l'OPT, qui lui était remise par le directeur de cabinet du ministère pour alimenter en carburant son véhicule personnel.

## NILS VERNAUDON

**"Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"**

Le neveu d'Émile Vernaudon a perçu plus de 7 millions de Fcfp à titre d'honoraires en 2006 et 2007 dans le cadre d'une "convention verbale de prestation de service en matière de développement du multimédia".

# "J'ai dérapé sans le vouloir"

**TRIBUNAL CORRECTIONNEL.** Le procès de l'affaire dite OPT a débuté hier et doit durer jusqu'à vendredi. Hier Émile Vernaudeau a fait mine d'être étonné : "Je n'ai jamais fait tout cela. Et sinon c'est parce que j'avais le droit". Il s'est défaussé tout le long de l'audience sur Alphonse Teriierooiterai. "C'était lui l'ordonnateur et qui signait tout", a martelé le shérif. Pourtant selon plusieurs mis en examen, c'est pourtant bien Émile Vernaudeau qui donnait les ordres "et on ne pouvait pas dire non".

**H**ier s'est ouvert le procès d'Émile Vernaudeau et des 15 autres mis en examen dont l'ancien président du conseil d'administration de l'OPT, Alphonse Teriierooiterai. Ceci dans le cadre de l'affaire dite OPT. Un procès qui doit durer cinq jours, durant lequel le tribunal correctionnel va disséquer le système Vernaudeau et sa manière de gérer l'Office.

Hier déjà, une grande partie des somptueuses dépenses de l'OPT est passée à la moulinette. Et on note qu'Émile Vernaudeau, à première vue, ne s'est privé de rien durant la période de 2005 à 2006. Le shérif était alors ministre des Postes et de fait vice-président du conseil d'administration. À ce titre, il se permettait tout... aux frais de la princesse. Hôtels, restaurants, voyages, prêts de voitures de fonction à ses proches avec le carburant qui va avec, location d'hélicoptère, accord de subvention à de nombreuses associations de Mahina dont il était le maire, achats de vin et de champagne... C'était la grande vie. "Oui mais je n'ai pas touché un franc. Je n'ai jamais rien fait de tout cela. J'ai demandé si je pouvais faire cela, on m'a dit oui. Derrière moi, il y avait tout un staff et c'était au président du conseil d'administration de me dire non", a martelé tout au long de l'audience Émile Vernaudeau. À chaque question, le shérif s'est défaussé pour mieux charger Alphonse Teriierooiterai. "Ah bon, j'ai fait ça ? Mais j'avais le droit. Et ce n'était pas moi l'ordonnateur. J'ai rien signé. Je n'ai jamais donné d'ordre à Alphonse", s'est plaint l'ancien tavana de Mahina. En face, l'ancien président du conseil d'administra-

tion a été très clair : "Il était très directif. On ne pouvait pas lui dire non. Il était autoritaire. Et c'était mon ministre. C'est notre hiérarchie. Je n'ai pas pu dire non. Malheureusement dans ce Pays, c'est la politique qui dirige tous les établissements". Alain Michon, l'ancien directeur de cabinet d'Émile Vernaudeau a confirmé ces propos : "Les demandes d'Émile Vernaudeau sont catégoriques. Il est difficile de dire non". Point à la ligne.

**La présidente de la cour,** s'est alors attelée à décrire toutes les dépenses farineuses effectuées sous la mandature d'Émile Vernaudeau. Effectivement, à peine avait-il pris ses fonctions de ministre des Postes que les factures se sont accumulées du côté de l'OPT. On parle de plus de 117 millions de Fcfp "sans lien avec les missions de l'Office" qui ont été réglés par l'Office à la fin avril 2006. Pour exemple, les frais de transport, frais de mission et frais de réception ont explosé en 2005. Ils ont augmenté respectivement de 227%, 397%, et 276% par rapport à 2004. L'OPT a notamment pris en charge des repas et des nuitées d'hôtel pour la plupart à l'hôtel Radisson pour des montants de 10,3 millions en 2005 et 3,8 millions en 2006. L'OPT a aussi pris en charge du vin et du champagne. Officiellement, il s'agissait de "reconstituer le stock de la présidence du conseil d'administration". "Mais au final, tout ceci était directement livré chez vous monsieur Vernaudeau. Toutes ses bouteilles, on compte à peu près 180 bouteilles", a lancé la présidente. Réponse : "Mais moi je n'ai jamais fait ça". Au tour de Marie-Claude Pena de demander au shérif : "Vous pensiez réellement que vous aviez le droit de faire tout cela ?" Du tac au tac Émile Vernaudeau rétorque : "Je suis un homme d'action. Une personnalité. J'étais ministre. Je suis un politique..." Réponse du berger à la bergère : "Ces dépenses étaient donc à la hauteur de votre personnage !"

**De même Émile Vernaudeau** et certains de ses collaborateurs au ministère des Postes et membres de son parti politique ont eu à disposition sept voitures de l'OPT et un scooter ainsi que des cartes de carburants utilisées pour des véhicules n'appartenant pas à l'OPT. La consommation illicite de carburant a été estimée par la justice à plus de 2,8 millions Fcfp en 2005 et 1,104 million Fcfp en 2006, dont 1,3 million de Fcfp en 2005 et 884 246 Fcfp entre janvier et avril 2006 rien que pour Émile Vernaudeau. Pour que toutes les dépenses soient prises en charge, "des ordres de mission, des certificats administratifs et des écritures comptables comportant des libellés mensongers avaient été établis par les personnels des services administratifs de l'OPT, sur les instructions écrites d'Alphonse Teriierooiterai", a souligné le tribunal. À sa décharge Alphonse Teriierooiterai a souligné : "Il fallait bien que je fasse quelque chose. Les dépenses étaient déjà engagées. J'avais la pression". Et un peu plus tard de lâcher : "Je n'étais qu'un exécutant, chargé de prendre les coups à la place d'Émile Vernaudeau". Pour exemple, l'ancien PCA de l'OPT est revenu sur l'attribution de



NICOLAS PEREZ

**Dans ce dossier, on parle de plus de 117 millions de Fcfp "sans lien avec les missions de l'Office" qui ont été réglés par l'Office à la fin avril 2006. Sous la tutelle d'Émile Vernaudeau, on ne s'était privé de rien.**

subvention. Face au tribunal correctionnel, il a assuré que même lorsqu'il mettait un frein aux demandes de subventions concernant des proches du shérif, "Émile Vernaudeau venait dans mon bureau. Prenait ma place. convoquait tout le monde pour débloquent la situation et donc l'agent comptable pour qu'il fasse les chèques. À l'extérieur de mon bureau attendaient les demandeurs. J'avais la pression". Bien sûr, le leader du Ai'a api a tout nié en bloc. Et ce malgré les signatures qu'il apposait sur ces demandes de subvention avec la motion "OK. Urgent".

**Émile Vernaudeau a concédé pour tout ce qui lui était reproché** : "Bon, j'ai dérapé et exagéré sans le vouloir. Mais je pensais être dans mon bon droit. Je regrette, mais on m'a poussé à faire bêtises sur bêtises. La victime c'est moi". Voilà qui n'a pas manqué de faire sourire le tribunal. Et monsieur Thorel d'intervenir : "Monsieur

vous avez déjà été condamné pour prise illégale d'intérêt. Vous savez ce que sait. Vous savez quand vous pouvez intervenir ou pas !" Émile Vernaudeau étonné : "Mais c'était pas pour m'enrichir et ce sont les gens qui venaient me voir !" Et bien sûr, Émile Vernaudeau, grand seigneur ne refusait presque rien. Sauf que pour le procureur de la République, la réponse ne convient pas et de conclure : "C'est problématique de ne pas comprendre pourquoi vous êtes poursuivis". Aujourd'hui, le tribunal correctionnel va s'intéresser à tous les contrats de complaisance qui ont permis le versement d'honoraires ne correspondant pas à des prestations réelles, en l'occurrence ceux de Nils Vernaudeau, Patrick Bordet, Yves Conroy et Loïc Brigato ou encore Georges Puchon.

*Compte rendu d'audience par Jenny Hunter*

## L'ESSENTIEL

► **Quinze personnes doivent répondre de leurs actes. Notamment pour quoi plus de 117 millions de Fcfp "sans lien avec les missions de l'Office" ont été réglés par l'OPT**

► **Toutes les dépenses ont été passées au peigne fin par le tribunal. Et à l'OPT sous la tutelle d'Émile Vernaudeau, on ne s'est privé de rien**

► **Émile Vernaudeau a tout nié en bloc rejetant la faute principalement sur l'ancien PCA de l'OPT et son "staff"**

## Zoom

### La demande de renvoi d'Émile Vernaudeau est rejetée

Hier matin, M<sup>e</sup> Antz l'avocat d'Émile Vernaudeau a renouvelé sa demande de renvoi de l'affaire à une date ultérieure. Le bâtonnier a mis en avant "la campagne électorale de Mahina à laquelle participe Émile Vernaudeau". Et de poursuivre : "Il faut dissocier ces deux périodes, celle qui est judiciaire et celle des élections. Il faut un contraste très net. C'est contraignant d'avoir une pression médiatique". La présidente du tribunal correctionnel, Marie-Claude Pena a alors indiqué que ces dates avaient été fixées après avoir consulté toutes les parties. Le procureur de la République a purement demandé le rejet de cette requête. "La campagne n'est pas ouverte. Et même si elle l'était, je ne vois pas pourquoi on aménagerait le calendrier judiciaire en fonction des élections. Ce dossier a déjà trop duré. Les 15 autres personnes mises en examen n'ont pas demandé le renvoi. Je ne vois pas pourquoi on les ferai encore attendre". Après en avoir délibéré, la juridiction a rejeté la demande de renvoi.

Pour sa défense Alphonse Terrierooteraï, accusé d'avoir donnée des instructions écrites pour de fausses déclarations comptables, déclare, "à l'extérieur de mon bureau attendaient les demandeurs. J'avais la pression". "Je n'étais qu'un exécutant, chargé de prendre les coups à la place d'Émile Vernaudon".



M° Antz l'avocat d'Émile Vernaudon a renouvelé sa demande de renvoi de l'affaire à une date ultérieure mettant en avant "la campagne électorale de Mahina à laquelle participe Émile Vernaudon". Après avoir délibéré, la juridiction a rejeté la demande.



Alain Michon, l'ancien directeur de cabinet d'Émile Vernaudon a confirmé ces propos : "Les demandes d'Émile Vernaudon sont catégoriques. Il est difficile de dire non."

## Les 16 mis en examen

### 1 ÉMILE VERNAUDON pour "Recel de détournement de fonds publics, complicité de détournement de fonds publics, complicité de faux et usage de faux, prise illégale d'intérêts, vol"

La justice reproche à Émile Vernaudon d'avoir bénéficié de "mars 2005 à mai 2006, de la prise en charge financière par l'OPT, de dépenses excédant largement les avantages en nature qui lui revenaient statutairement en qualité de vice-président du conseil d'administration", a souligné le procureur de la République dans son réquisitoire en février dernier.

### 2 ALPHONSE TERRIEROOTERAÏ pour "Détournement de fonds publics par personne chargée d'une mission de service public, complicité de prises illégales d'intérêts, faux et usage de faux"

L'ensemble des dépenses effectuées par l'OPT au bénéfice d'Émile Vernaudon ont été possibles grâce aux "instructions directes d'Alphonse Terrierooteraï, écrites ou verbales, en sa qualité de président du conseil d'administration (PCA)" a décrit le parquet.

### 3 NATACHA TAURUA pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public, recel de prise illégale d'intérêts"

Natacha Taurua a bénéficié de la prise en charge par l'OPT de "dépenses sans rapport avec les besoins de l'Office, telles que billets d'avion, frais de restaurant, nuitées dans des hôtels ou encore de la mise à disposition d'un véhicule..." selon le procureur de la République.

### 4 YVES CONROY pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public, vol"

Yves Conroy a bénéficié du versement par l'OPT de la somme totale de 18,5 millions de Fcfp à titre d'honoraires de prestations de service. Mais, cela ne correspondait "pas à un travail effectif et n'était d'aucune

utilité pour l'OPT", mettait en avant le réquisitoire du procureur de la République.

### 5 ALAIN MICHON pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public, complicité par aide et assistance de détournements de fonds et biens publics par personne chargée d'une mission de service public"

Alain Michon, alors directeur de cabinet du ministre des Postes Émile Vernaudon, a bénéficié d'une voiture tirée du parc automobile de l'OPT, avec une carte de carburant qui a aussi été utilisée par des tiers à qui il la prêtait.

### 6 LOÏC BRIGATO pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"

Loïc Brigato a reçu plus de 5 millions de Fcfp de l'OPT "à titre d'honoraires de prestations de service dans le cadre d'un contrat de complaisance" de consultant.

### 7 PATRICK APPRIOU pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"

Employé au ministère des Postes, Patrick Appriou a reconnu avoir utilisé pour ses besoins privés et pour des déplacements du ministère deux scooters acquis par l'OPT et une carte carburant.

### 8 ALDO SANGUE pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"

Aldo Sangué, employé au ministère des Postes, a utilisé une carte de carburant souscrite par l'OPT, qui lui était remise par le directeur de cabinet du ministère pour alimenter en carburant son véhicule personnel.

### 9 PATRICK BORDET pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions

### de service public"

Patrick Bordet avait obtenu d'Émile Vernaudon d'être recruté par l'OPT pour une étude du patrimoine immobilier de l'OPTII a ainsi reçu près de 6 millions de Fcfp à titre d'honoraires et remboursements de frais de transport, d'hôtel et de restaurant. Lui-même a admis avoir "fourni un travail de faible consistance" souligne le procureur.

### 10 NILS VERNAUDON pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"

Le neveu d'Émile Vernaudon a perçu plus de 7 millions de Fcfp à titre d'honoraires en 2006 et 2007 dans le cadre d'une "convention verbale de prestation de service en matière de développement du multimédia".

### 11 HEIFARA IZAL pour "Recel de vol"

Lorsque les enquêteurs ont perquisitionné le domicile que Heifara Izal partageait avec son concubin, ils ont découvert du mobilier et matériels appartenant à l'OPT.

### 12 JEAN-PAUL PISTOLET pour "Complicité par aide et assistance du délit détournement de fonds publics et biens publics par personne chargée d'une mission de service public"

"Jean-Paul Pistolet a reconnu avoir, en sa qualité de conseiller du président du conseil d'administration de l'OPT, établi, sur instructions d'Alphonse Terrierooteraï, les contrats de complaisance qui ont permis le versement d'honoraires ne correspondant pas à des prestations réelles à Nils Vernaudon, Patrick Bordet, Yves Conroy et Loïc Brigato", indiquait le procureur de la République dans son réquisitoire

### 13 GEORGES PUCHON pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"

Georges Puchon a été recruté par l'OPT "dans le cadre de contrats de complaisance". "Il percevait à ce titre une rémunération mensuelle de 1,3 million de Fcfp, d'un véhicule de fonction et d'un abonnement téléphonique", a décrit le procureur dans son réquisitoire.

### 14 YVON BARDES pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"

L'entreprise d'Yvon Bardes a été chargée pendant plusieurs années par le maire de Mahina de l'impression du bulletin municipal de la commune. Il a reconnu qu'au cours des années 2005 et 2006, son entreprise avait largement bénéficié des annonces publicitaires commanditées par l'OPT.

### 15 HIRO TEFAARERE pour "Recel de détournement de fonds publics et de biens publics par personnes chargées de missions de service public"

Dans son réquisitoire, le représentant du ministère public a reproché à Hiro Tefaarere notamment d'avoir bénéficié entre "mars 2005 et mai 2006, de la prise en charge par la trésorerie de l'OPT de dépenses à caractère personnel ou engagées pour les besoins de son activité politique".

### 16 GILLES TEFAATAU pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public"

Il a bénéficié de la prise en charge de billets d'avion et frais d'hôtel et de restaurants à l'occasion de déplacements dans les archipels sans pouvoir justifier "l'utilité de sa présence lors de ces missions" a mis en avant le parquet.

Rappelons que la présomption d'innocence s'impose tant que les personnes n'ont pas été jugées et condamnées par la juridiction compétente.

# "Tout ça, c'était des cadeaux"

**AFFAIRE OPT.** Frais de mission exorbitants, matériel retrouvé à son domicile, recrutement de proches... Émile Vernaudon a martelé hier devant le tribunal correctionnel qu'il n'y était pour rien. "C'était des cadeaux".

## L'ESSENTIEL

▶ Émile Vernaudon a tout nié en bloc encore une fois

▶ Selon l'homme, tous ses avantages étaient "un droit", "des cadeaux"

▶ Selon Alphonse Terrierooteraï : "il fallait satisfaire tous les désirs d'Émile Vernaudon"



Émile Vernaudon confond ses deniers et ceux de l'OPT. Tout comme ses différentes casquettes d'homme politique, de vice-président du CA ou encore ministre des Postes de l'époque.



Le shérif a une fois de plus été confronté à ses anciens collaborateurs comme Alphonse Terrierooteraï (à gauche), Georges Puchon (à droite) à lui, bénéficiaire d'un emploi de conseiller spécial.



Émile Vernaudon, c'est le plus fort. Il ne demande rien à personne et tout lui tombe tout cuit dans le bec. Devant le tribunal correctionnel hier, il a encore joué la carte du "c'est pas moi. J'ai rien fait madame la présidente", ce qui n'a pas manqué de lui taper sur les nerfs... Le matériel de l'OPT retrouvé lors des perquisitions chez Émile à Mahina et à Tautira : c'est pas lui. "J'étais même pas là quand tout a été livré", a-t-il marmonné. Écran plasma, matériel sono, appareil photo, 13 fauteuils de ministres, des caissons sono, ordinateurs... "Je ne sais pas d'où ça vient". Heifara Izal, sa concubine n'en sait pas plus : "vous savez chez nous, on a chacun nos propres comptes et ce n'est pas mon rôle de lui demander d'où provenait tout cela. Ça ne m'intéresse pas". C'est une conception des choses... Selon Alain Michon, l'ancien directeur de cabinet du shé-

rif, "tout cela servait pour des réunions à son domicile". Sauf que comme l'a soulevé la présidente du tribunal, peu de personnes de l'office participaient à des réunions chez l'ancien tavana de Mahina. "Dites nous plutôt que c'était plus pour des réunions politiques monsieur Vernaudon", a lancé Marie-Claude Pena. Simplement, Émile Vernaudon a répondu : "Bah oui. Je suis un homme de politique moi". Ça on l'avait compris, tant le leader du Ai'a Api n'a cessé de le répéter à longueur de journée.

Émile Vernaudon confond tout. Son portefeuille avec les deniers de l'OPT, les frais de missions avec des vacances entre amis... Mieux, il confond ses différentes casquettes de leader politique du Ai'a Api avec celles de l'époque, soit en 2005, de ministre des Postes et des Sports, de vice-président du conseil d'administration de l'OPT et de président de fédération de sport. Il se permet tout. Ose tout. Pour exemple, l'OPT lui a concédé une ligne de vini gratuite. Sauf que ce n'était pas assez bien pour monsieur. Aussi, en quelques mois, alors que des agents alternaient la présidence du CA sur ces irrégularités, le shérif s'est ouvert au total sept lignes toutes prises en charge par l'office. Des vini qui ont été distribués à ses proches dont son directeur de cabinet ou encore ses chauffeurs. "Bah je suis pas au courant moi de tout cela, je pensais encore que c'était des cadeaux". Alphonse Terrierooteraï pendant ce temps là, fermait les yeux et continuait de cautionner toute cette gabegie. "J'étais sous la pression d'Émile Vernaudon". Il en a été de même lorsqu'Émile Vernaudon lui a réclamé un téléphone iridium satellitaire. Émile demande, Émile a. "Moi je demande juste. Après si c'est pas possible, il n'a qu'à me dire non aussi Alphonse. C'est lui le chef non ?", s'est simplement expliqué le shérif.

Les frais de missions eux sont exorbitants.

Là aussi, c'est la fête et on s'en donne à cœur joie. Le leader du Ai'a Api voyage beaucoup. Mais pas seul. Monsieur est toujours bien accompagné. D'une part, par Natacha Taurua. Cette dernière, à l'époque était ministre de l'Artisanat mais également la maîtresse de ce dernier. En Polynésie française tout comme à l'étranger, elle l'accompagne partout. Le tout, bien sûr, toujours aux frais de l'OPT. "Mais pourquoi vous accompagnait-elle systématiquement", s'est interrogée la présidente du tribunal ? "Et bien parce que c'est une ministre", a répondu Émile Vernaudon. "Oui, mais de l'artisanat donc cela n'a rien à voir avec l'OPT et c'est à son ministère de payer", a lancé la présidente. "Oui, mais c'est la politique tout ça, enfin. C'était ma vice-présidente du Ai'a api". On comprend mieux. Et tout le dossier est ainsi. En effet, à chacun de ses déplacements, l'ancien tavana de Mahina n'est accompagné que par ses proches. À Alphonse Terrierooteraï de justifier tout cela. Les notes de restaurants faramineuses tout comme les nuitées dans de beaux hôtels avec les frais annexes de mini bars ou encore de blanchisserie, voire de taxi. Quand on aime, on ne compte pas. Émile Vernaudon voyage même en première classe. On se permet même de louer des avions privés pour se rendre à Raiatea, des hélicoptères pour les îles Marquises ou encore un bateau pour suivre la course de Hawaiki Nui. Georges Puchon, Hiro Tefaarere, Alain Michon, Natacha Taurua ou encore Gilles Tefatau, faisaient souvent partis des voyages. "J'avais droit à tout cela", a lancé Émile Vernaudon. "Tout cela c'était pour l'OPT, la politique, je suis quelqu'un de connu et moi je fais plein de choses pour les gens". Sauf que pour l'ancien PCA : "Bien sûr cela l'arrangeait dans la mesure où l'OPT était le payeur".

Le shérif est un homme "au gros cœur", dit la présidente du tribunal.

Grand seigneur, il offre aussi des emplois... Même quand il n'y en a pas. "Mais je ne peux pas dire non", a soufflé Émile. Et son ancien PCA non plus, visiblement. Aussi, l'ancien ministre des Postes a soumis pour ne pas dire "forcé la main" à recruter quelques personnes de son entourage ou qu'il aurait voulu voir au sein de son cercle. Notamment Georges Puchon. "Lui ce n'était pas un ami même pas politique. C'est lui qui m'a appelé à deux reprises pour me proposer un poste de conseiller spécial à l'OPT", a raconté Georges Puchon. Sauf qu'à l'OPT, nombreux sont ceux à dire qu'ils n'en voulaient pas. "Il était inutile. J'avais pas besoin de lui, j'avais déjà un conseiller spécial mais Émile a insisté pour le recruter", a martelé l'ancien PCA. Et de poursuivre : "en plus il nous demandait 1,3 million de salaire plus des avantages en nature". "Hey, hey arrête un peu. Je suis fatigué là. Je comprend pas pourquoi depuis le début il dit qu'il n'est pas d'accord et il accorde tout. C'est pas ça un chef. Il fallait s'opposer. Quand on n'est pas d'accord, on refuse", a balancé Émile Vernaudon. Sauf qu'a priori, on ne pouvait rien lui refuser. Et Alphonse Terrierooteraï d'enfoncer le clou : "Il fallait toujours satisfaire les désirs d'Émile". Aussi quelques personnes ont bénéficié d'avantages en tant que prestataires de services, consultants, conseillers... Patrick Bordet a touché 6 millions, Loïc Brigato 5 millions, Yves Conroy 18,5 millions pour des rapports bidons ou encore Nils Vernaudon 7 millions. Le tout sans compter le prêt de véhicules avec carburant pour certains. Mais pour le shérif : "J'ai rien fait. C'est pas moi". Ce sera à la justice de trancher dans les jours qui viennent. Encore trois jours de procès.

Compte rendu d'audience par Jenny Hunter

## Analyse

### L'affaire OPT

Pendant cinq jours soit jusqu'à vendredi, le tribunal correctionnel désèque le système de "guichet ouvert" mis en place à l'office des Postes et Télécommunications par Émile Vernaudon, alors qu'il était ministre, avec Alphonse Terrierooteraï, ancien président du conseil d'administration de l'Office. L'enjeu de ce procès est considérable pour le shérif. Il encourt jusqu'à dix ans d'emprisonnement, une amende de plus de 17 millions de Fcfp et aussi cinq ans d'inéligibilité. S'il est condamné à une peine d'emprisonnement supérieure à un an, le tribunal correctionnel pourra décider de décerner un mandat de dépôt à son encontre. Au total, seize personnalités s'expliquent à la barre sur la gabegie à l'OPT. Parmi eux : Georges Puchon, Natacha Taurua, Patrick Bordet, Hiro Tefaarere... Plus de 117 millions de Fcfp "sans lien avec les missions de l'office" ont été réglés par l'OPT dans le courant 2005 à 2006. Les faits ont été dénoncés par la CTC.

# Émile risque 5 ans de prison

**AFFAIRE OPT.** Le procès dit de "l'affaire OPT" prend fin aujourd'hui. Hier le procureur de la République a requis 5 ans de prison ferme ainsi qu'un mandat de dépôt à l'encontre d'Émile Vernaudeau.

**C**haud. Cela risque d'être chaud pour Émile Vernaudeau. Le procureur de la République, José Thorel a requis à son encontre hier devant le tribunal correctionnel 5 ans de prison ferme, 5 ans d'interdiction de droits civiques, civils et familiaux. Avec surtout un mandat de dépôt à la clé. Le shérif risque donc de repasser par la case prison aussitôt le délibéré prononcé. Le tout, dans le cadre de l'affaire OPT pour "recel de détournement de fonds

publics, complicité de détournement de fonds publics, complicité de faux et usage de faux, prise illégale d'intérêts, vol". "Monsieur Vernaudeau, c'est quand même la troisième fois que vous comparez pour prise illégale d'intérêts. Vous êtes en état de récidive légale. Avant le procès, vous disiez préparer votre campagne électorale à Mahina et vous avez, de fait, demandé le renvoi de cette affaire. Sauf que je vous rappelle que, quand ces faits se sont produits, vous étiez déjà maire de Mahina. Aujourd'hui vous souhaitez à nouveau le fauteuil de maire mais avez dit dans les *Nouvelles de Tahiti* que vous feriez comme avant quand on vous a demandé votre programme. Moi je dis que cela suffit et je demande le mandat de dépôt pour éviter que vous ne briguez une fois de plus ce poste", a lâché José Thorel dans son réquisitoire. Et tout au long, il a enfoncé l'ancien tavana de Mahina.

**"Vous n'aviez pas droit à tout cela monsieur Vernaudeau"**, a martelé le procureur de la République. Il a soutenu qu'à cause de cela, "Alphonse Terrierooteraï a dû faire de faux certificats. Des libellés fantaisistes et mensongers. En réalité, la fonction d'Alphonse Terrierooteraï était d'inventer des libellés avec des recrutements imposés, avec des gens dont il n'avait pas besoin". Tout le monde en a pris pour son grade. Heifara Izal, actuellement représentante à l'assemblée, elle-aussi. "C'est simple, elle a fait comme si de rien n'était. Elle devrait comprendre pourtant aujourd'hui



(De g. à d.) Yvon Bardes, Émile Vernaudeau, Hiro Tefaarere et les 13 autres prévenus ont entendu hier les réquisitions du procureur José Thorel à leur rencontre.

puisqu'elle a déjà été condamnée pour recel de prise illégale d'intérêts. Mais non, elle continue", s'est inquiété le ministère public. Quant à Loïc Brigato, Georges Puchon, Yves Conroy, Patrick Bordet ou encore Nils Vernaudeau, le procureur a lancé : "le directeur des ressources humaines n'avait que faire de ces missionnaires. Mais il y a eu des menaces de mort. Alors on les a recruté et ils ont pondu des rapports bidons qui ne servaient à rien sauf de pièces justificatives pour la comptabilité". Bref, pour José Thorel, "Émile tyrannisait l'équipe de la présidence du conseil d'administration pour que tous cèdent à ses caprices".

**Pour l'OPT, M<sup>e</sup> Cazerne ne compte pas réclamer aujourd'hui les préjudices.** Lors de l'au-

dience, il a préféré renvoyer cette affaire en intérêt civil. Toutefois pour lui, "il faut siffler la fin de la récréation. C'est le procès d'un système orchestré par une personnalité qui a su imposer ses musiciens pour gérer l'OPT. C'est pathétique. Le but était uniquement de placer ses amis politique ou sa famille et se remplir les poches. On pensait même à un moment donné que l'OPT était devenu le pôle emploi d'Émile Vernaudeau". Aujourd'hui, ce sera au tour de la défense, de défendre au mieux Alphonse Terrierooteraï ainsi qu'Émile Vernaudeau. Les deux principaux protagonistes.

*Compte rendu d'audience par Jenny Hunter*

## L'affaire OPT

Aujourd'hui va prendre fin, l'affaire dite de l'OPT devant le tribunal correctionnel. Cette affaire concerne tout un système de "guichet ouvert" mis en place à l'Office des postes et télécommunications par Émile Vernaudeau, alors qu'il était ministre, avec Alphonse Terrierooteraï, ancien président du conseil d'administration de l'office. Les faits ont été dénoncés par la CTC. Pour rappel, il y a eu des billets d'avion, des factures de restaurant, de location d'hélicoptères, des contrats de prestation de service de complaisance, des bouteilles de vin... Tout était réglé par l'OPT. Plus de 117 millions de Fcfp "sans lien avec les missions de l'office", selon la chambre territoriale des comptes, ont ainsi été dépensés. Les frais de transport, frais de mission et frais de réception ont explosé en 2005. Ils ont augmenté respectivement de 227%, 397%, et 276% par rapport à 2004. L'OPT a pris en charge des repas et des nuitées d'hôtel pour des montants de 10,3 millions en 2005 et 3,8 millions en 2006. L'OPT a aussi pris en charge du vin et du champagne. Officiellement, il s'agissait de "reconstituer le stock de la présidence du conseil d'administration". Le problème, c'est que l'OPT ne dispose pas de cave ou de stock de boissons et que cet alcool était emmené chez Émile Vernaudeau. Les proches du shérif ont largement bénéficié des largesses effectuées grâce à la trésorerie de l'OPT. Cinq de ses proches (Loïc Brigato, Georges Puchon, Yves Conroy, Nils Vernaudeau et Patrick Bordet) ont ainsi bénéficié d'un contrat de prestations de services "sans justification des prestations rendues et sans intérêt direct avec l'objectif social de l'office". De même Émile Vernaudeau et certains de ses collaborateurs au ministère des Postes et membres de son parti politique ont eu à disposition sept voitures de l'OPT et un scooter ainsi que des cartes de carburant utilisées pour des véhicules n'appartenant pas à l'OPT.

## L'ESSENTIEL

► **Émile Vernaudeau** risque également 5 ans d'interdiction de droits civiques et civils, soit une interdiction d'être élu

► **Alphonse Terrierooteraï** risque quant à lui 2 ans de prison et 5 millions de Fcfp d'amende

► **D'autres élus** comme Hiro Tefaarere ou encore Heifara Izal risquent aussi l'interdiction de droits civiques et civils

## Zoom

### Ce que prévoit la peine complémentaire

L'article L7 n'existe plus. Il prévoyait dans les cas de prise illégale d'intérêt ou encore de détournement de fond public de la part d'un élu qu'il soit inéligible. Il s'agissait là d'une peine administrative complémentaire. Cet article prévoyait que "ne doivent pas être inscrites sur la liste électorale, pendant un délai de cinq ans à compter de la date à laquelle la condamnation est devenue définitive, les personnes condamnées pour l'une des infractions prévues par les articles 432-10 à 432-16, 433-1, 433-2, 433-3 et 433-4 du code pénal ou pour le délit de recel de l'une de ces infractions, défini par les articles 321-1 et 321-2 du code pénal". Aujourd'hui, il est remplacé par une autre peine complémentaire référencée à l'article 432-17 du code pénal. Un article qui prévoit :

*"dans les cas prévus par le présent chapitre, peuvent être prononcées, à titre complémentaire, les peines suivantes :*

*1° L'interdiction des droits civils, civiques et de famille, suivant les modalités prévues par l'article 131-26 ;*

*2° L'interdiction, suivant les modalités prévues par l'article 131-27, soit d'exercer une fonction publique ou d'exercer l'activité professionnelle ou sociale dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de laquelle l'infraction a été commise, soit, pour les infractions prévues par le second alinéa de l'article 432-4 et les articles 432-11, 432-15 et 432-16, d'exercer une profession commerciale ou industrielle, de diriger, d'administrer, de gérer ou de contrôler à un titre quelconque, directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, une entreprise commerciale ou industrielle ou une société commerciale. Ces interdictions d'exercice peuvent être prononcées cumulativement ;*

*3° La confiscation, suivant les modalités prévues par l'article 131-21, des sommes ou objets irrégulièrement reçus par l'auteur de l'infraction, à l'exception des objets susceptibles de restitution.*

*4° Dans les cas prévus par les articles 432-7 et 432-11, l'affichage ou la diffusion de la décision prononcée, dans les conditions prévues par l'article 131-35".* En clair, les mis en cause ne peuvent exercer un emploi public, ne peuvent être élu et sont privés de leurs droits civiques et civils.

# Les requisitions du procureur Thorel

**ÉMILE VERNAUDON** risque 5 ans de prison ferme et une peine complémentaire de 5 ans d'interdiction de droits civiques selon l'article 432-17 du code pénal (lire encadré) et un mandat de dépôt pour "recel de détournement de fonds publics, complicité de détournement de fonds publics, complicité de faux et usage de faux, prise illégale d'intérêts, vol". La justice reproche à Émile Vernaudon d'avoir bénéficié de "mars 2005 à mai 2006, de la prise en charge financière par l'OPT, de dépenses excédant largement les avantages en nature qui lui revenaient statutairement en qualité de vice-président du conseil d'administration", a souligné le procureur de la République dans son réquisitoire en février dernier.

**ALPHONSE TERIIEROOTERAI** risque 2 ans de prison ferme, 8 millions de Fcfp d'amende et 3 ans d'interdiction de droits civiques pour "détournement de fonds publics par personne chargée d'une mission de service public, complicité de prise illégale d'intérêts, faux et usage de faux". L'ensemble des dépenses effectuées par l'OPT au bénéfice d'Émile Vernaudon ont été possibles grâce aux "instructions directes d'Alphonse Teriierooterai, écrites ou verbales, en sa qualité de président du conseil d'administration (PCA)".

**NATACHA TAURUA** risque 12 mois de prison avec sursis, 5 millions de Fcfp d'amende et 2 ans d'interdiction de droits civiques pour "recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public, recel de prise illégale d'intérêts". Natacha Taurua a bénéficié de la prise en charge par l'OPT de "dépenses sans rapport avec les besoins de l'office, telles que des billets d'avion, frais de restaurant, nuitées dans des hôtels ou encore de la mise à disposition d'un véhicule..."

**YVES CONROY** risque un an de prison avec sursis, 8 millions de Fcfp d'amende et 3 ans d'interdiction de droits civiques pour "recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public, vol". Yves Conroy a bénéficié du versement par l'OPT de la somme totale de 18,5 millions de Fcfp à titre d'honoraires de prestations de service. Mais, cela ne correspondait "pas à un travail effectif et n'était d'aucune utilité pour l'OPT".

**ALAIN MICHON** risque 12 mois de prison ferme et 5 ans d'interdiction de droits civiques pour "recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public, complicité par aide et assistance de détournement de fonds et biens publics par personnes chargées d'une mission de service public". Alors directeur de cabinet du ministre des Postes Émile Vernaudon, il a bénéficié d'une voiture tirée du parc automobile de l'OPT, avec une carte de carburant qui a aussi été utilisée par des tiers à qui il la prêtait.

**LOÏC BRIGATO** risque 6 mois de prison ferme et 5 millions de Fcfp d'amende pour "recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public". Loïc Brigato a reçu plus de 5 millions de Fcfp de l'OPT "à titre d'honoraires de prestation de service dans le cadre d'un contrat de complaisance" de consultant.

**PATRICK APPRIOU** risque 500 000 Fcfp d'amende pour "recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public". Employé au ministère des Postes, Patrick Appriou a reconnu avoir utilisé pour ses besoins privés et pour des déplacements du ministère, deux scooters acquis par l'OPT et une carte carburant.

**ALDO SANGUE** risque lui aussi 500 000 Fcfp d'amende pour "recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public". Aldo Sangué, employé au ministère des Postes, a utilisé une carte de carburant souscrite par l'OPT, qui lui était remise par le directeur de cabinet du ministère pour alimenter en carburant son véhicule personnel.

**PATRICK BORDET** risque 6 mois de prison avec sursis, 5 millions de Fcfp d'amende ainsi que 2 ans d'interdiction de droits civiques pour "recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public". Patrick Bordet avait obtenu d'Émile Vernaudon d'être recruté par l'OPT pour une étude du patrimoine immobilier de l'OPT. Il a ainsi reçu près de 6 millions de Fcfp à titre d'honoraires et remboursements de frais de transport, d'hôtel et de restaurant. Lui-même a admis avoir "fourni un travail de faible consistance".

**NILS VERNAUDON** risque 3 millions de Fcfp d'amende pour "recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public". Le neveu d'Émile Vernaudon a perçu plus de 7 millions de Fcfp à titre d'honoraires en 2006 et 2007 dans le cadre d'une "convention verbale de prestation de service en matière de développement du multimédia".

**HEIFARA IZAL** risque 6 mois de prison avec sursis, 2 millions de Fcfp d'amende et 2 ans d'interdiction de droits civiques pour "recel de vol". Lorsque les enquêteurs ont perquisitionné le domicile qu'Heifara Izal partageait avec son concubin, ils ont découvert du mobilier et du matériel appartenant à l'OPT.

**JEAN-PAUL PISTOLET** risque 12 mois de prison avec sursis et 5 millions de Fcfp d'amende pour "complicité par aide et assistance du délit de détournement de fonds publics et biens publics par personnes chargées d'une mission de service public". Jean-Paul Pistolet a reconnu avoir, en sa qualité de conseiller du président du conseil d'administration de l'OPT, établi, sur instructions d'Alphonse Teriierooterai, les contrats de complaisance qui ont permis le versement d'honoraires ne correspondant pas à des prestations réelles à Nils Vernaudon, Patrick Bordet, Yves Conroy et Loïc Brigato.

**GEORGES PUCHON** risque 6 mois de prison avec sursis, 5 millions de Fcfp d'amende et 2 ans d'interdiction de droits civiques pour "recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de mission de service public". Georges Puchon a été recruté par l'OPT "dans le cadre de contrats de complaisance". "Il percevait à ce titre une rémunération mensuelle de 1,3 million de Fcfp, d'un véhicule de fonction et d'un abonnement téléphonique".

**YVON BARDES** risque 3 millions de Fcfp d'amende pour "recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public". L'entreprise d'Yvon Bardes a été chargée pendant plusieurs années par le maire de Mahina de l'impression du bulletin municipal de la commune. Il a reconnu qu'au cours des années 2005 et 2006, son entreprise avait largement bénéficié des annonces publicitaires commanditées par l'OPT.

**HIRO TEFAARERE** risque 2 millions de Fcfp d'amende et de 2 ans d'interdiction de droits civiques pour "recel de détournement de fonds publics et de biens publics par personnes chargées de missions de service public". Il lui est reproché d'avoir bénéficié entre "mars 2005 et mai 2006, de la prise en charge par la trésorerie de l'OPT de dépenses à caractère personnel ou engagées pour les besoins de son activité politique".

**GILLES TEFAATAU** risque 2 millions de Fcfp d'amende et de 2 ans d'interdiction de droits civiques pour "recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public". Il a bénéficié de la prise en charge de billets d'avion et frais d'hôtel et de restaurant à l'occasion de déplacements dans les archipels sans pouvoir justifier l'utilité de sa présence lors de ces missions.

**Rappelons que la présomption d'innocence s'impose tant que les personnes n'ont pas été jugées et condamnées par la juridiction compétente. Et que les requisitions du procureur ne sont aucunement des condamnations mais des arguments développés oralement par lesquels le ministère public demande au juge d'appliquer la loi pénale à un prévenu ou mis en examen.**

# Émile Vernaudon fixé le 18 janvier

**GABEGIE.** Le tribunal correctionnel rendra son délibéré dans l'affaire OPT le 18 janvier prochain. En attendant que les peines soient prononcées, Émile Vernaudon peut continuer à se consacrer à sa campagne électorale du côté de Mahina.

**L**e 18 janvier. Ce sera le grand jour pour Émile Vernaudon. C'est la date du délibéré dans l'affaire dite de l'OPT.

Juste le temps de préparer sa campagne et de peut-être se faire élire tavana dans la commune de Mahina. Avant de passer éventuellement par la case prison. En effet, le procureur de la République a requis à son encontre cinq ans d'interdiction de droits civiques et cinq ans de prison

ferme, ainsi qu'un mandat de dépôt. Hier, devant le tribunal correctionnel, son avocat n'a toutefois pas plaidé la relaxe comme annoncé en début de procès. "Émile Vernaudon a certes effectué des dépenses qui n'étaient pas pour l'OPT. Mais il n'a jamais été dit que ces dépenses devaient être exclusivement pour l'OPT. Lui est chef de parti et a de multiples casquettes. Il était maire de Mahina, ministre, vice-président du conseil d'administration, ancien député... et quand on a plusieurs casquettes, on est amené à rencontrer du monde pour ces différentes casquettes. Je n'ai pas voulu aujourd'hui plaider la relaxe car elle s'applique dans de nombreux domaines dans ce dossier. J'ai surtout voulu donner des pistes de réflexions au tribunal. Ce dossier n'est pas indéfendable mais la présentation qui en a été faite jusqu'à aujourd'hui est assez caricaturale. La présentation faite par le Parquet fait abstraction d'un contexte que l'on connaît tous et qu'il

est important de rappeler. Nous sommes en Polynésie", a commenté à la sortie de l'audience M<sup>e</sup> Antz, l'avocat d'Émile Vernaudon.

**Durant toute l'audience,** l'avocat d'Émile Vernaudon a tenté de blanchir son client. "Émile est quelqu'un de populaire et c'est la vedette de ce dossier. Tous diront que c'est un populiste, un clientéliste mais non, il est juste populaire. C'est un vrai politique. Émile est généreux et l'OPT est une poule aux œufs d'or. On dépense allègrement mais cela n'ébranle pas la trésorerie de l'OPT pour autant. Eh oui, c'est un autre monde. Ce qui nous dérange c'est le rapport à l'argent. C'est un monde qu'on ne



NICOLAS FERREZ

peut pas comprendre", a martelé M<sup>e</sup> Antz. Lors de sa plaidoirie, il n'a pas hésité à dire que "c'est le gouvernement qui gère l'OPT. L'OPT est un instrument d'objet politique. Un instrument de pouvoir. C'est le ministre qui décide. Les effectifs de l'OPT ont peut-être explosé mais c'est parce qu'il y a de telles recettes qu'il n'y a pas besoin de s'en faire."

**C'est un monde merveilleux.** Pour l'avocat de la défense, "Émile n'a jamais demandé à Alphonse Teriierooiterai de faire des faux certificats. Or ces faux sont à la base de toutes les infractions. Il n'y aurait pas eu de faux, il n'y aurait pas d'infraction." Pour M<sup>e</sup> Antz, le recel de détournement de fonds publics ne tient pas. Tout comme la complicité de faux et usage de faux. "Émile est extraordinaire. C'est un paradoxe ambulant qui est caractériel, mais c'est un homme bon. Il ne comprend pas ce qui lui est reproché aujourd'hui. Personne ne lui a dit qu'il n'avait pas le droit de faire tout cela. Ce sont les excès qui lui sont reprochés et pas l'utilisation des faits. Le tavana n'est pas riche. Il redistribue", a continué

l'avocat. En clair, le shérif n'a rien fait. Ce n'est pas de sa faute. Les 117 millions de Fcfp qui se sont volatilisés des caisses de l'OPT ne sont rien, ou du moins font partie du "système": "On a fidélisé des personnes en les goinfrant mais c'était le système". Le tribunal correctionnel appréciera. En attendant le 18 janvier, Émile Vernaudon peut continuer à se concentrer sur sa campagne électorale à Mahina. Et si le shérif était condamné en première instance, il pourra toujours faire appel et donc profiter d'un répit -l'appel à une valeur suspensive. À moins que la juridiction ne prononce le mandat de dépôt. En attendant Émile Vernaudon, main sur le cœur et mine déconfitée, n'a pas souhaité faire de commentaire. "Wait and see".

**L'air contrit, Émile Vernaudon a passé une dernière journée au tribunal, campant sur sa posture de victime du système.**

Compte rendu d'audience  
par Jenny Hunter

## L'ESSENTIEL

► Pour l'avocat d'Émile Vernaudon, M<sup>e</sup> Antz, "le recel de détournement de fonds public ne tient pas. Tout comme la complicité de faux et usage de faux"

► Pour M<sup>e</sup> Jourdainne, avocat d'Alphonse Teriierooiterai, l'ancien PCA était un "instrument pour assouvir les besoins d'Émile Vernaudon"

► À rappeler que le shérif risque cinq ans d'interdiction de droits civiques, et cinq ans de prison ferme avec un mandat de dépôt à la clé

## Et cette campagne à Mahina...

Pendant près d'une semaine, du côté de Mahina, on a suivi le procès d'Émile Vernaudon et de ses 15 comparses. Et pour cause, il se joue sur un fond de campagne électorale dans la commune. Même si pour l'heure rien n'est encore officiel. Si le 22 septembre dernier, Joël Buillard et onze conseillers municipaux ont déposé leurs démissions, elles doivent maintenant être validées par le haut-commissaire. Celui-ci dispose d'un délai d'un mois pour le faire. Mais il peut aussi décider d'attendre. S'il n'accepte pas les démissions dans ce délai, la démission est définitive un mois après un nouvel envoi des démissions, constaté par lettre recommandée. Il y a alors un délai de trois mois maximum pour procéder aux élections et ainsi renouveler le conseil municipal et par la suite désigner un nouveau maire. Les élections auront donc lieu au plus tard avant la fin du mois de février. Autant dire qu'Émile Vernaudon a encore le temps de se préparer avant le 18 janvier.

## ALPHONSE TERIIEEROITERAI "Sa gentillesse est sa faiblesse"

"C'est la fin d'un calvaire", a lancé hier M<sup>e</sup> Jourdainne, l'avocat d'Alphonse Teriierooiterai durant sa plaidoirie. La fin du calvaire de l'ancien président du conseil d'administration de l'OPT. Pour l'avocat, "Alphonse est bien seul dans ce dossier. Et dans ce dossier on marche sur la tête quand on voit l'implication politique". L'avocat a rappelé qu'Alphonse Teriierooiterai n'a jamais participé aux repas de "travail" et encore moins à tous les déplacements d'Émile Vernaudon. "L'OPT était une véritable banque qu'on a utilisée pour des besoins personnels et on a surtout utilisé monsieur Teriierooiterai comme administratif. Aujourd'hui le tribunal est le

dernier rempart contre tout cela. La démocratie est malade", a martelé M<sup>e</sup> Jourdainne. Selon l'avocat, l'ancien PCA a été manipulé. "Il voulait faire son travail en toute honnêteté. Mais sa gentillesse est sa faiblesse et Émile s'en est servi pour assouvir ses besoins. Aujourd'hui il se sent trahi car le ministre l'a exploité." Mieux, pour l'avocat, Alphonse Teriierooiterai n'était qu'une "couverture aux dérivés d'Émile Vernaudon". En attendant, l'homme risque deux ans de prison ferme, 8 millions de Fcfp d'amende ainsi qu'une interdiction de droits civiques, civils et de famille de trois ans.



Exercice difficile pour les différents avocats que de défendre les prévenus dans cette affaire. Ils se sont par exemple attachés à démontrer que les fonds détournés ne peuvent pas être qualifiés de "publics" puisque l'OPT n'a pas de "comptable public".

## Les réquisitions

**ÉMILE VERNAUDON** risque 5 ans de prison ferme et une peine complémentaire de 5 ans d'interdiction de droit civique selon l'article 432-17 du code pénal (lire encadré) pour "Recel de détournement de fonds publics, complicité de détournement de fonds publics, complicité de faux et usage de faux, prise illégale d'intérêts, vol".

**ALPHONSE TERIEROITERAI** risque 2 ans de prison ferme, 8 millions de Fcfp d'amende et 3 ans d'interdiction de droit civique pour "Détournement de fonds publics par personne chargée d'une mission de service public, complicité de prises illégales d'intérêts, faux et usage de faux".

**NATACHA TAURUA** risque 12 mois de prison avec sursis, 5 millions de Fcfp d'amende et 2 ans d'interdiction de droit civique pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public, recel de prise illégale d'intérêts".

**YVES CONROY** risque un an de prison avec sursis, 8 millions de Fcfp d'amende et 3 ans d'interdiction de droit civique pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public, vol".

**ALAIN MICHON** risque 12 mois de prison ferme et 5 ans d'interdiction de droit civique pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public, complicité par aide et assistance de détournements de fonds et biens publics par personne chargée d'une mission de service public".

**LOÏC BRIGATO** risque 6 mois de prison ferme et 5 millions de Fcfp d'amende pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public".

**PATRICK APPRIOU** risque 500 000 Fcfp d'amende pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public".

**ALDO SANGUE** risque lui aussi 500 000 Fcfp d'amende pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public".

**PATRICK BORDET** risque 6 mois de prison avec sursis, 5 millions de Fcfp d'amende ainsi que 2 ans d'interdiction de droit civique pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public".

**NILS VERNAUDON** risque 3 millions de Fcfp d'amende pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public".

**HEIFARA IZAL** risque 6 mois de prison avec sursis, 2 millions de Fcfp d'amende et 2 ans d'interdiction de droit civique pour "Recel de vol".

**JEAN-PAUL PISTOLET** risque 12 mois de prison avec sursis et 5 millions de Fcfp d'amende pour "Complicité par aide et assistance du délit détournement de fonds publics et biens publics par personnes chargées de missions de service public".

**GEORGES PUCHON** risque 6 mois de prison avec sursis, 5 millions de Fcfp d'amende et 2 ans d'interdiction de droit civique pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public".

**YVON BARDES** risque 3 millions de Fcfp d'amende pour "Recel de prise illégale d'intérêt".

**HIRO TEFAARERE** risque 2 millions de Fcfp d'amende et de 2 ans d'interdiction de droit civique pour "Recel de détournement de fonds publics et de biens publics par personnes chargées de missions de service public".

**GILLES TEFAATAU** risque 2 millions de Fcfp d'amende et de 2 ans d'interdiction de droit civique pour "Recel de détournement de fonds publics par personnes chargées de missions de service public".

**Rappelons que la présomption d'innocence s'impose tant que les personnes n'ont pas été jugées et condamnées par la juridiction compétente. Et que les réquisitions du procureur ne sont aucunement des condamnations mais des arguments développés oralement par lesquels le ministère public demande au juge d'appliquer la loi pénale à un prévenu ou mis en examen.**

## Les autres plaidoiries...



Georges Puchon a réellement travaillé pour l'OPT et non pas occupé un emploi fictif, a plaidé son avocat.

Durant deux jours, les avocats se sont succédé à la barre pour défendre leurs clients. Tout à tour, chacun s'est attelé à démontrer à la cour qu'ils ont été victimes eux aussi du système. M<sup>e</sup> Loyant, avocat de Georges Puchon, a tenu à faire un distinguo dans les divers contrats de complaisance. En effet, selon lui : "Georges Puchon n'était pas un prestataire de services. Il avait un contrat qu'il a négocié mais cela n'est pas interdit. Et son emploi n'était pas fictif". M<sup>e</sup> Froment-Meurisse, défendant Jean-Paul Pistolet, a quant à lui mis l'accent sur la définition de "détournement de fonds publics". Pour l'avocat, "il n'y a pas de détournement de fonds publics. Certes, l'OPT a des mis-

sions de service public mais c'est tout. Il n'y a pas de fonds publics à l'OPT, car sinon on aurait un comptable public. Ce n'est pas le cas." Une ligne de défense également adoptée par de nombreux avocats, tel que M<sup>e</sup> Bouyssie, l'avocat de Natacha Taurua. "Le problème c'est qu'on est passé en 2005 à une société commerciale mais qu'on a gardé le même mode de fonctionnement de dépenses. Ce ne sont pas des fonds publics. Il y a là un problème de statut, tout comme à la CPS. L'OPT est un laboratoire institutionnel". M<sup>e</sup> Mestre, conseil de Patrick Bordet, a quant à lui plaidé "des petits arrangements entre amis". Selon l'avocat, Patrick Bordet a bien effectué sa mission et n'a pas abusé de son statut. "Il n'a pas eu les repas, les nuits d'hôtel, la voiture de fonction ainsi que la carte de carburant". D'autres encore se sont défendus seuls, comme Alain Michon, l'ancien directeur de cabinet d'Émile Vernaudon. L'homme a reconnu les faits. "Mais j'étais l'homme à tout faire. J'étais tout le temps avec Émile Vernaudon mais personne ne m'a dit que je n'avais pas le droit de faire ce que je faisais". Tous les prévenus ont émis des regrets. Sincères ou pas, ce sera au tribunal correctionnel de trancher.



Alain Michon assure seul sa défense. "J'étais l'homme à tout faire", a reconnu l'ex-directeur de cabinet.

## L'affaire en bref

L'affaire dite de l'OPT est enfin terminée. Le tribunal correctionnel a mis fin au débat hier. Pour rappel, cette affaire concerne tout un système de "quichet ouvert" mis en place à l'Office des postes et télécommunications par Émile Vernaudon, alors qu'il était ministre, avec Alphonse Terieroitierai, ancien président du conseil d'administration de l'Office. Les faits ont été dénoncés par la CTC. Pour rappel, il y a eu des billets d'avion, restaurants, locations d'hélicoptères, contrats de prestations de service de complaisance, bouteilles de vin... Tout était réglé par l'OPT. Plus de 117 millions de Fcfp "sans lien avec les missions de l'Office", selon la Chambre territoriale des comptes, ont ainsi été dépensés. Les frais de transport, frais de mission et frais de réception ont explosé en 2005. Ils ont augmenté respectivement de 227%, 397%, et 276% par rapport à 2004. L'OPT a pris en charge des repas et des nuitées d'hôtel pour des montants de 10,3 millions en 2005 et 3,8 millions en 2006. L'OPT a aussi pris en charge du vin et du champagne. Les proches du shérif ont largement bénéficié des largesses dispensées grâce à la trésorerie de l'OPT.